

Réf: 1545/ADM/2022

Date : 10/10/ 2022

Chers parents,

Maintenant que la situation sanitaire s'est améliorée, le Lycée Montaigne propose à nouveau des activités périscolaires à nos élèves de la GS à la Terminale.

Vous trouverez, en pièces jointes, le formulaire d'inscription ainsi que la liste des activités proposées, avec leurs tarifs respectifs.

- Ces activités débuteront le mardi 18 octobre 2022. De ce fait, tous les parents désirant inscrire leurs enfants devront remplir le formulaire joint et le remettre au service financier, avec la somme due, avant le vendredi 14 octobre 2022, délai de rigueur.
- Il est à noter qu'en inscrivant votre enfant, vous adhérez pleinement au règlement relatif aux activités périscolaires et à leur fonctionnement.
- La première séance est une séance d'essai, après laquelle l'inscription devient définitive. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué.
- Le chinois et l'espagnol sont des activités annuelles et non trimestrielles.
- Toute activité n'ayant pas un nombre minimal d'inscrits (entre 8 et 10) ne pourra pas fonctionner et la cotisation sera remboursée.

En souhaitant de bonnes activités à vos enfants, formatrices et motivantes, veuillez croire, chers parents, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Formulaire d'inscription aux activités périscolaires

Pour les parents qui désirent inscrire leurs enfants aux activités périscolaires :

Ce formulaire est à remplir par les parents et à remettre au service financier,
Avec la somme due
Avant le vendredi 14 octobre, délai de rigueur.

(Si plusieurs enfants, remplir un formulaire par enfant)

Je soussigné(e),

Père / Mère de l'élève :, en classe de :

Certifie inscrire mon enfant aux activités suivantes :

Activité : Jour :

Activité : Jour :

Activité : Jour :

Activité : Jour :

Adresse Email :

Téléphone :

En procédant à cette demande d'inscription, nous avons bien pris connaissance du règlement intérieur des activités périscolaires et de leur fonctionnement (disponible sur le site du Lycée Montaigne rubrique : service aux élèves / activités périscolaires).

Date : / /

.....

Signature des parents :

Règlement intérieur des activités périscolaires

Ce règlement sera lu et expliqué lors de la première séance avec les élèves. Afin que le temps des activités périscolaires demeure un moment de détente, de partage et d'apprentissage, les élèves devront respecter un certain nombre de règles. Ils ont des droits et des devoirs afin que chacun soit respecté et puisse évoluer dans un environnement agréable. Les activités se font en toute convivialité et dans un esprit de découverte. Il n'y a pas de classement ou de compétition entre les élèves.

Lors des activités :

Je dois :

- Respecter en toute circonstance les consignes de l'animateur et des autres adultes présents (surveillant, personnel de service).
- Respecter mes camarades.
- Respecter les lieux et le matériel, garder mon environnement de jeu propre.

Je ne dois pas :

- Quitter mon groupe ou me déplacer à mon initiative dans l'établissement.
- Toute détérioration de matériel imputable à un élève sera à la charge des parents. Le personnel d'encadrement interviendra avec discernement pour faire appliquer ces règles. En cas de débordements répétés, les parents en seront informés. Si la situation ne s'améliorait pas, des exclusions définitives ou temporaires pourraient être prononcées.

« Entre le temps passé en classe ou à l'école, et celui passé au sein de la cellule familiale, l'organisation du temps libre constitue un enjeu essentiel pour enrichir la vie de l'enfant, stimuler son développement en lui offrant un champ d'expérimentation de ses connaissances, et une expérience importante de la vie en collectivité. »